

Département
VOSGES

Arrondissement
SAINT DIE

NOMBRE

De conseillers en exercice 49
De présents 40
De votants 46

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 28 NOVEMBRE 2018

152/2018

Objet :

ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Président certifie que la convocation du Conseil communautaire a été affichée au tableau d'affichage de la Communauté de communes des Hautes Vosges à GERARDMER, conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, réuni à LA BRESSE, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT,

Etaients présents :

Hubert ARNOULD, Hervé BADONNEL, Nadine BASSIERE, Pascal BEDEL, Michel BERTRAND, Marie-Rose BRIOT, Denise CHEVRIER, Anne CHWALISZEWSKI, Gérard CLEMENT, Marie-Josèphe CLEMENT, Maryvone CROUVEZIER, Jean-Claude DOUSTEYSSIER, Frédéric FLEURANCE, Béatrice GIGANT, Didier HOUOT, Stanislas HUMBERT, Daniel JOMARD, Elisabeth KLIPFEL, Patrick LAGARDE, Jean-Marie LAMBOTIN, André LEJAL, Dominique LEROY, Gérard LETUPPE, Raymond MARCHAL, Guy MARTINACHE, Jérôme MATHIEU, Liliane MENGIN, Laurent MONGAILLARD, Pascal MOUGEL, François NOURRY, Nadine PERRIN, Yannick PIQUEE, Danielle POIROT, Dorine ROBERT, Denise STAPPIGLIA, Frédéric THOMAS, Eric TISSERANT, Bernard TOUSSAINT, Hervé VAXELAIRE, John VOINSON.

Absents excusés ayant donné procuration ou représentés :

Laurence GOUJARD (procuration à Anne CHWALISZEWSKI), Pierre IMBERT (procuration à Pascal BEDEL), Anicet JACQUEMIN (procuration à Gérard CLEMENT), Carole PETITDEMANGE (procuration à Denise STAPPIGLIA), Philippe PETITGENET (procuration à Frédéric THOMAS), Stessy SPEISSMANN (procuration à Nadine BASSIERE).

Absents excusés : Damien DESCOUPS, Michel DURAND.

Absent : Jean-Luc PERROT.

Secrétaire de séance : Pascal MOUGEL.

La feuille de route de l'Atelier des Territoires prévoit la réalisation de trois documents cadres, transversaux qui formeront le socle du projet de territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges :

- le schéma de développement économique et touristique ;
- le Plan paysage ;
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le 7 novembre 2018 a été organisée une séance plénière consacrée à la démarche Plan Climat Air Energie Territorial. La présentation projetée lors de cette séance a été communiquée aux élus communautaires avec l'exposé des affaires. Elle reprend les principaux éléments de contexte, détaille les intérêts d'un PCAET et présente la méthode d'élaboration du document.

Un PCAET est élaboré sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI et est le fruit d'un travail partenarial, mobilisant largement les acteurs locaux : entreprises, associations, citoyens, collectivités, etc.

La démarche «PCAET » est divisée en 2 phases principales : l'élaboration du PCAET et sa mise en œuvre / animation :

La démarche durerait 2 ans

- L'année 2019 serait consacrée à la réalisation du diagnostic ;
- L'année 2020 (après le renouvellement des conseils municipaux et l'installation du nouveau conseil communautaire) serait consacrée à la construction de la stratégie et du plan d'actions.

L'élaboration du PCAET serait confiée à un bureau d'études spécialisé qui aurait pour missions de :

- o Réaliser le diagnostic et sa synthèse
- o Animer la concertation
- o Accompagner les élus dans la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un plan d'actions.

Elle s'appuie sur une importante concertation territoriale.

Un élu et un agent référent PCAET doivent être désignés.

Un comité de pilotage devra être mis en place. Il est proposé la composition suivante :

- le Président ;
- l'agent référent du PCAET ;
- le Vice-Président en charge du développement économique ;
- le Vice-Président en charge de l'environnement ;
- le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire ;
- le Vice-Président en charge du tourisme ;
- le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ;
- les partenaires institutionnels et financiers (DDT, DREAL, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambre consulaires, PNRBV...),

Il aura pour objectif de planifier les étapes d'analyse, valider le programme de travail, décider des orientations stratégiques et entériner les résultats.

Un comité technique sera mis en place, comprenant

- les chefs de pôle ou chargés de mission de la CCHV en charge du développement économique, de l'environnement, du tourisme, de la gestion des déchets
- un membre de chaque commission thématique du Conseil de Développement
- les partenaires institutionnels (DDT, DREAL, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambre consulaires, PNRBV...)

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et notamment son article 188,

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement » réunie le 25 septembre pour la réalisation d'un PCAET,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 14 novembre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- VALIDE l'engagement de la CCHV dans la démarche d'élaboration et d'animation d'un PCAET ;
- VALIDE les modalités de concertation, la constitution du comité de pilotage et d'un comité technique ainsi que leur composition ;
- DESIGNER Dominique LEROY, élu, et Florian PETITJEAN, agent référent, de la démarche.

POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

A Gérardmer, le 28 Novembre 2018,



Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 07/12/2018 à 08:47:11
Référence : 2585e9e75c86bce8aeeed1067d95e75ebef1e2dbf